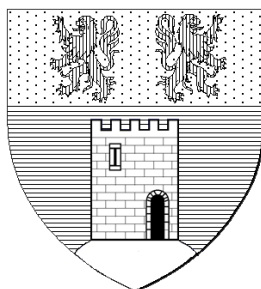


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 13 FEVRIER 2015

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : M. COURNEDE Mathieu, excusé

Le Maire ouvre la séance à 21 H en accueillant Madame CACCHIA Yvette et Monsieur BRAMI Robert ainsi que le public.

Il rappelle ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

Les vœux à la population du 11 janvier ont connu une bonne participation.

Madame CACCHIA et Monsieur BRAMI ont pris leurs fonctions au 15 janvier 2015.

La réunion de concertation sur l'emplacement de la tête de ligne du car scolaire s'est déroulée le 16 janvier 2015 en présence du transporteur, du Conseiller Général, des services des transports scolaires du Conseil Général, des pétitionnaires, de parents d'élèves. Une visite des lieux est intervenue. Le Conseil Général doit transmettre une étude circonstanciée.

Établi le : 10/04/2015

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La dernière campagne de déneigement s'est déroulée à la satisfaction générale. La dématérialisation des échanges avec la Trésorerie et la Préfecture s'est mise progressivement en place en janvier, non sans quelques difficultés. Tout fonctionne maintenant normalement.

Les candidats socialistes et UMP aux élections départementales ont demandé à rencontrer le Conseil Municipal. Accord a été donné aux deux listes pour des rencontres auxquelles la population sera conviée. Les réunions seront programmées le 13 mars à 10 H 45 et à 15 h 30.

Le versement mensuel de la Poste pour le maintien de l'Agence Postale Communale est porté à 1 127 € par mois.

Michèle AMIC a remis un chèque de 300 €, ainsi que 50 € en espèces pour l'achat de décorations de Noël. Elle est remerciée pour avoir assuré l'intérim du bistro communal.

Une réunion pour relancer le Comité des Fêtes sera organisée le 28 février.

1- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES 2 ET 9 JANVIER 2015

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

2- PÔLE MULTISERVICE.

Le Maire indique que Madame CACCHIA et Monsieur BRAMI ont été invités au Conseil pour travailler sur les aménagements à réaliser et sur les termes de la convention qui fixeront les droits et les obligations des parties.

En préambule, il fait le point sur la situation.

Suite au choix du repreneur en Conseil le 9 janvier, il a prévenu tous les candidats personnellement.

Le retour des questionnaires sur le multiservice est bon. De nombreux habitants de Lachau et des alentours ont répondu et approuvent le principe du projet. Les réponses comportent des éléments intéressants sur les attentes de la population.

Un élément nouveau est également intervenu. Le Gouvernement vient de proroger la date de dépôt des dossiers de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Dans ces conditions, un dossier a été constitué en vue de l'aménagement d'une cuisine sommaire. Le dossier sera déposé avant le 20 février. (délibération n°2015-05)

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Ces informations étant données, il propose de travailler en deux temps : sur les aménagements puis sur la convention. Il précise qu'il s'agit d'une réunion de travail, de discussion et de négociation.

Il ressort des échanges, sur les aménagements à réaliser que le cloisonnement de l'espace multiservice n'est pas nécessaire et qu'il est préférable d'installer des vitrines avec des panneaux occultants et fermés. Un tel système sera également utilisé pour condamner l'accès au matériel propre au bar en cas de mise à disposition de la salle des fêtes. Monsieur BRAMI se charge de réaliser les aménagements, la Commune prenant en charge le matériel.

Pour ce qui est de l'atelier de petite restauration, un espace est défini pour accueillir la cuisine en réservant un volume pour le stockage du bois et le bon déroulement des projections pour le cinéma. L'atelier sera modulé avec des panneaux isolants et carrelé au sol. Les équipements seront choisis et implantés en fonction des règles techniques et d'hygiène en la matière.

En ce qui concerne le loyer, l'ensemble des postes de dépenses pour la Commune est passé en revue : location de la licence, électricité, bois, eau, ordures ménagères. Sur cette base, il est convenu et accepté que dans un premier temps et à compter du 1^{er} mars le loyer sera porté à 100 € par mois pour le bistro, fourniture d'eau et de 14 stères de bois par an compris (*délibération n°2015-07*). Le multiservice, compte-tenu de la rentabilité prévisionnelle, ne fera pas l'objet d'un complément de loyer eu égard au service rendu à la population. Quand la cuisine sera livrée, il sera procédé à un calcul de la part communale (montant des travaux duquel seront déduites les subventions). La somme obtenue sera amortie sur dix ans et supportée par le locataire. Le loyer mensuel sera donc majoré d'1/120^{ème} de la somme obtenue.

Les travaux sont interrompus sur cette base de travail. Des réunions hebdomadaires ultérieures permettront de finaliser et de formaliser cet accord qui sera soumis au vote du prochain Conseil pour être ensuite régularisé avec l'exploitant.

3- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015.

C'est une étape obligatoire de la procédure budgétaire.

Il est décidé, dans la mesure du possible et sous réserve d'une analyse plus approfondie du Compte Administratif 2015, de maintenir les taux des impôts locaux et de ne réajuster les tarifs de l'eau qu'en fonction des redevances de l'Agence de l'Eau.

En investissement les projets concernent notamment : l'achèvement du hangar communal, la livraison du logement de l'école, la réfection du chemin du Château et de l'impasse des Jardins, la signalétique et plus particulièrement la numérotation des maisons, le columbarium, petit matériel.

Le projet de budget sera préparé avec Madame FREYDIER, Trésorière de Buis-Sédon.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

4- LOTO DU 28 FÉVRIER 2015.

Plusieurs réunions de préparation ont été réalisées par Michèle AMIC. De nombreux lots ont d'ores et déjà été récoltés. Le programme est établi. Les affiches ont été mises en place, les tables supplémentaires réservées à la Communauté de Communes. La buvette sera assurée par la Mairie. Chaque conseiller est invité à faire passer son lot pour les paniers des conseillers.

5- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS.

Communauté de Communes : la prochaine réunion aura lieu le 12 mars. L'inauguration de l'atelier communautaire a été reportée du fait des élections départementales et de l'obligation de réserve faite aux représentants de l'État. Une délibération sera prise pour l'élaboration du Schéma d' Eau Potable (délibération n°2015-08). Philippe AMIC représentera la Commune au comité de suivi avec le bureau d'étude sélectionné (délibération n°2015-12).

Voirie : Pour la réfection du chemin du Château et du tapis de l'impasse des Jardins trois devis ont été reçus des sociétés Eiffage, Colas et la Routière du Midi. Au préalable un travail de visite et de marquage des parties à réaliser a été effectué. Les écarts n'étant pas significatifs, le Maire est mandaté pour demander à l'entreprise Eiffage de ramener son prix à 34 000 €. Si ce geste commercial est accepté, les travaux seront commandés. Les travaux n'interviendront qu'après la livraison des matériaux pour la construction du hangar de Noël BELLUE dont le permis de construire est en cours d'instruction.

La partie étroite, non goudronnée et non carrossable de l'impasse des Jardins sera tenue en bon état d'entretien.

Logement ancienne École : Les travaux avancent. Le loyer est fixé à 450 € avec garage conformément aux directives du CALD (délibération n°2015-13). Le logement devrait être disponible aux alentours du 1^{er} avril 2015. Il a été attribué à Christiane et Fernand ROUX. Le Maire est mandaté pour signer le bail sur la base des éléments établis par le CALD.

Hangar communal : les travaux se poursuivent, l'aménagement de l'atelier est en cours, la signature de l'acte administratif d'acquisition du terrain BOREL/RIGAT interviendra en mars (délibération n°2015-10).

Écoles : une fête de printemps rassemblant les élèves, les enseignants et les parents des écoles de Barret-sur-Méouge, Séderon et Éourres aura lieu le 20 mars à Barret. Des chants, des danses, un spectacle et un goûter sont au programme. Le coût de facturation des frais de scolarité d'un enfant à l'école de Séderon s'élève à environ 2 000 €.

6- QUESTIONS DIVERSES.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

- La subvention aux Écoles de l'EMALA sera reconduite (*délibération n° 2015-09*).
- Le WIFI a été réparé. Le contrat avec Orange sera revu par Robert LAUGIER.
- L'acquisition d'un défibrillateur sera étudiée.
- Monsieur Manu SOARES et sa compagne Lou MURAT installés à Lachau dans la cueillette et la transformation de plantes aromatiques et médicinales ont sollicité la Commune aux fins de louer une parcelle de 2 000 m² afin de cultiver des plantes nécessaires pour le développement de leur activité. Il est décidé de leur proposer la location d'une partie du terrain BOREL, à titre précaire et avec l'interdiction d'entreposer du gros matériel, moyennant un loyer annuel de 120 € appelé par semestre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 50

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet